

QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT ?

!!! Uniquement pour les affiliés à la FFBMP en ordre d'assurance !!!

Lors de l'accident

Prenez des témoins (nom, prénom et adresse) . Il faut au moins **DEUX** témoins. Si vous êtes seul sur le parcours, prenez comme témoins des personnes présentes au point de contrôle le plus proche ou, en rentrant à la salle, des personnes qui peuvent constater votre état.

Rentrez à la salle le plus rapidement possible.

Dans la salle

Dès son retour en salle, l'accidenté demande une déclaration d'accident au responsable du club ou au permanent qu'il remplit avec l'aide du responsable assurances du club.

Il remplira minutieusement toutes les rubriques, fera apposer le cachet du club organisateur et la signature de son responsable.

Attention, une partie de celle-ci doit être remplie par l'organisateur ; en cas de doute, demandez conseil au permanent.

S'il ne s'agit pas d'une déclaration ETHIAS (par exemple en Flandre ou à l'étranger), conservez votre carte de départ avec le cachet du club.

Le plus rapidement possible

Faites vous examiner par un médecin (**si possible, le jour même ou au plus tard dans les 24 heures**).

Faites compléter la déclaration d'accident par le médecin (ou éventuellement par le secrétariat de la clinique ou de l'hôpital. S'il n'y a pas d'emplacement à compléter par un médecin sur le modèle de déclaration, réclamez un certificat médical.

Faites parvenir à votre responsable assurances du club la déclaration éventuellement accompagnée de la carte de départ et du certificat médical. **En aucun cas**, vous ne pouvez renvoyer vos documents directement chez ETHIAS.

Coordonnées du responsable assurances de la Caracole Andennaise : **LIBION José, rue Camus, 8 à ANDENNE (Tél.085/84.24.36 ou 0485/80.61.57 – libionjo@skynet.be)**

Modalités de remboursement

Vous recevrez une lettre du responsable assurances national avec la date de rentrée de votre déclaration à ETHIAS.

ETHIAS vous fera parvenir votre numéro de dossier,

Une fois remboursé de vos frais par votre mutuelle, faites parvenir à ETHIAS des copies de vos factures de frais médicaux, mentionnant les frais non pris en charge par la mutuelle, en n'oubliant pas de mentionner votre numéro de dossier.

Vous pouvez rentrer les différents papiers et frais au fur et à mesure, sans attendre la fin des traitements.

Remarque

Ceci concerne également tout accident corporel survenu sur le chemin direct entre le domicile et le lieu de marche ainsi que sur le chemin du retour.